



# POWER OUT ALL SURFACE CLEANER 500ML

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 10/08/2017

Date de révision:

:

Version: 1.0

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : POWER OUT ALL SURFACE CLEANER 500ML  
Code du produit : 15027

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public  
Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs  
Utilisation de la substance/mélange : Automobile produits de soins.

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Turtle Wax Europe Limited  
4th Floor Alaska House, Atlantic Park,  
Dunnings Bridge Road  
Liverpool, L30 4AB - United Kingdom  
T +44 151 530 4740  
[MSDS@turtlewaxeurope.com](mailto:MSDS@turtlewaxeurope.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +44 151 530 4740  
Les heures de bureau seulement 08:30 - 17:00

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants.

#### 2.3. Autres dangers

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement : A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.  
Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Aucun(es) dans des conditions normales.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélanges

Ce mélange ne contient aucune substance à mentionner selon les critères de la section 3.2 de l'annexe II de REACH

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
Premiers soins après inhalation : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation. En cas de symptômes respiratoires: Consulter un médecin.  
Premiers soins après contact avec la peau : Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau dans des conditions normales d'utilisation. Lavez la peau avec du savon et de l'eau. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

# POWER OUT ALL SURFACE CLEANER 500ML

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

|                                       |                                                                                                                                                                                                                       |
|---------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Premiers soins après contact oculaire | : Non considéré comme particulièrement dangereux pour les yeux dans des conditions normales d'utilisation. Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. |
| Premiers soins après ingestion        | : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation. Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin en cas de malaise.                                                             |

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

|                                             |                                                                                                                                                                          |
|---------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Symptômes/effets                            | : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.                                                                                              |
| Symptômes/effets après inhalation           | : Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.                                                                               |
| Symptômes/effets après contact avec la peau | : Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau dans des conditions normales d'utilisation. Peut provoquer une irritation légère.                 |
| Symptômes/effets après contact oculaire     | : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation. Peut provoquer une irritation légère.                                                        |
| Symptômes/effets après ingestion            | : Non considéré comme particulièrement dangereux à l'ingestion dans des conditions normales d'utilisation. L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et diarrhée. |

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

|                                |                                                                                                                                              |
|--------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Moyens d'extinction appropriés | : Eau en pulvérisation ou en nuage. Foam. Dry powder. Carbon dioxide. Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants. |
|--------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

|                                                       |                                           |
|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------|
| Danger d'incendie                                     | : Le produit n'est pas inflammable.       |
| Danger d'explosion                                    | : Le produit n'est pas explosif.          |
| Reactivité en cas d'incendie                          | : Non connu(e).                           |
| Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie | : Dégagement possible de fumées toxiques. |

### 5.3. Conseils aux pompiers

|                                         |                                                                                                                                                  |
|-----------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mesures de précaution contre l'incendie | : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.                                                                                            |
| Instructions de lutte contre l'incendie | : En cas d'incendie: obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.  |
| Protection en cas d'incendie            | : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps. |

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

|                   |                                         |
|-------------------|-----------------------------------------|
| Mesures générales | : Éviter le rejet dans l'environnement. |
|-------------------|-----------------------------------------|

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

|                          |                                                      |
|--------------------------|------------------------------------------------------|
| Équipement de protection | : Non requise dans les conditions d'emploi normales. |
| Procédures d'urgence     | : Ventiler la zone de déversement. Stopper la fuite. |

#### 6.1.2. Pour les secouristes

|                          |                                                      |
|--------------------------|------------------------------------------------------|
| Équipement de protection | : Non requise dans les conditions d'emploi normales. |
| Procédures d'urgence     | : Aérer la zone. Stopper la fuite.                   |

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

|                       |                                                                                                                                                                                 |
|-----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Pour la rétention     | : Recueillir le produit répandu.                                                                                                                                                |
| Procédés de nettoyage | : Éponger avec une matière absorbante (par exemple du tissu). Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). |
| Autres informations   | : Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.                                                                                                 |

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour l'élimination des matières ou résidus solides, se reporter à la section 13 : "Considérations relatives à l'élimination".

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

|                                                         |                                                                                                                                                                    |
|---------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Précautions à prendre pour une manipulation sans danger | : Tenir hors de portée des enfants. Assurer une ventilation d'air appropriée. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette. Éviter le contact avec les yeux. |
|---------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

# POWER OUT ALL SURFACE CLEANER 500ML

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Mesures d'hygiène : Se laver les mains après toute manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais. Conserver hors de la portée des enfants.

Produits incompatibles : Agent oxydant. Acides forts.

Matières incompatibles : Aucun connu.

Lieu de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé.

Matériaux d'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Automobile produits de soins.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Assurer une ventilation appropriée.

Équipement de protection individuelle : Non requise dans les conditions d'emploi normales.

Vêtements de protection - sélection du matériau : Non requise dans les conditions d'emploi normales

Protection des mains : En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants

Protection oculaire : Une protection oculaire ne s'impose que s'il y a un risque d'éclaboussures ou de projections de liquide

Protection de la peau et du corps : Non requise dans les conditions d'emploi normales

Protection des voies respiratoires : Pas nécessaire si la ventilation est suffisante

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

Contrôle de l'exposition du consommateur : Lire l'étiquette avant utilisation.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Couleur : limpide.

Odeur : caractéristique.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : 6.05

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Aucune donnée disponible

Point de fusion : Non applicable

Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible

Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Pression de vapeur : Aucune donnée disponible

Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : 0.996

Solubilité : Aucune donnée disponible

Log Pow : Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible

Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible

Propriétés explosives : Le produit n'est pas explosif.

Propriétés comburantes : Liquides comburants Non applicable.

Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

# POWER OUT ALL SURFACE CLEANER 500ML

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Liquide et vapeurs inflammables.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucun dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

### 10.5. Matières incompatibles

Acides. Agent oxydant.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

|                                                                       |                          |
|-----------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| Toxicité aiguë                                                        | : Non classé             |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée                                  | : Non classé<br>pH: 6.05 |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire                          | : Non classé<br>pH: 6.05 |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée                               | : Non classé             |
| Mutagénicité sur les cellules germinales                              | : Non classé             |
| Cancérogénicité                                                       | : Non classé             |
| Toxicité pour la reproduction                                         | : Non classé             |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)  | : Non classé             |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | : Non classé             |
| Danger par aspiration                                                 | : Non classé             |

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

|                    |                                                                                                                                                       |
|--------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ecologie - général | : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement. |
| Ecologie - eau     | : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement. |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### POWER OUT ALL SURFACE CLEANER 500ML

|                              |             |
|------------------------------|-------------|
| Persistance et dégradabilité | Non établi. |
|------------------------------|-------------|

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### POWER OUT ALL SURFACE CLEANER 500ML

|                              |             |
|------------------------------|-------------|
| Potentiel de bioaccumulation | Non établi. |
|------------------------------|-------------|

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### POWER OUT ALL SURFACE CLEANER 500ML

|                |             |
|----------------|-------------|
| Ecologie - sol | Non établi. |
|----------------|-------------|

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Aucun connu.

# POWER OUT ALL SURFACE CLEANER 500ML

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.  
Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu / récipient conformément aux instructions de tri de collecteur agréé.  
Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

| ADR                                                       | IMDG                                                         | IATA                                 | ADN                                  | RID                                  |
|-----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| <b>14.1. Numéro ONU</b>                                   |                                                              |                                      |                                      |                                      |
| Non réglementé pour le transport                          |                                                              |                                      |                                      |                                      |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b> |                                                              |                                      |                                      |                                      |
| Non applicable                                            | Non applicable                                               | Non applicable                       | Non applicable                       | Non applicable                       |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>        |                                                              |                                      |                                      |                                      |
| Non applicable                                            | Non applicable                                               | Non applicable                       | Non applicable                       | Non applicable                       |
| Non applicable                                            | Non applicable                                               | Non applicable                       | Non applicable                       | Non applicable                       |
| <b>14.4. Groupe d'emballage</b>                           |                                                              |                                      |                                      |                                      |
| Non applicable                                            | Non applicable                                               | Non applicable                       | Non applicable                       | Non applicable                       |
| <b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>                 |                                                              |                                      |                                      |                                      |
| Dangereux pour l'environnement : Non                      | Dangereux pour l'environnement : Non<br>Polluant marin : Non | Dangereux pour l'environnement : Non | Dangereux pour l'environnement : Non | Dangereux pour l'environnement : Non |
| Pas d'informations supplémentaires disponibles            |                                                              |                                      |                                      |                                      |

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

##### - Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

##### - Transport maritime

Aucune donnée disponible

##### - Transport aérien

Aucune donnée disponible

##### - Transport par voie fluviale

Transport interdit (ADN) : Non

Non soumis à l'ADN : Non

##### - Transport ferroviaire

Transport interdit (RID) : Non

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Règlement sur les détergents : Fiche d'information sur les composants:

| Composant                                                               | N° CAS     | %        |
|-------------------------------------------------------------------------|------------|----------|
| AQUA                                                                    | 7732-18-5  | >=10%    |
| L'acide sulfurique, les esters d'alkyle mono-c12-14, les sels de sodium | 85586-07-8 | 0.1 - 1% |
| BUTOXYDIGLYCOL                                                          | 112-34-5   | 0.1 - 1% |
| ORDENONE WATER SOLUBLE                                                  |            | 0.1 - 1% |
| DMDM HYDANTOIN                                                          | 6440-58-0  | 0.1 - 1% |

# POWER OUT ALL SURFACE CLEANER 500ML

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

|                                           |            |       |
|-------------------------------------------|------------|-------|
| PROPYLENE GLYCOL                          | 57-55-6    | <0.1% |
| TETRAMETHYL ACETYLOCTAHYDRONAPHTHALENES   | 54464-57-2 | <0.1% |
| 4-TERT-BUTYLCYCLOHEXYL ACETATE            | 32210-23-4 | <0.1% |
| BENZYL ACETATE                            | 140-11-4   | <0.1% |
| LINALYL ACETATE                           | 115-95-7   | <0.1% |
| 4-TERT.-BUTYLDIHYDROCINNAMALDEHYDE        | 18127-01-0 | <0.1% |
| ETHYL TRIMETHYLCYCLOPENTENE BUTENOL       | 28219-61-6 | <0.1% |
| CITRUS AURANTIUM DULCIS (ORANGE) PEEL OIL | 8008-57-9  | <0.1% |
| formaldéhyde ...%                         | 50-00-0    | <0.1% |
| HEXAMETHYLINDANOPYRAN                     | 1222-05-5  | <0.1% |
| Huile de citron, terpènes                 | 84929-31-7 | <0.1% |
| CARICA PAPAYA FRUIT EXTRACT               | 84012-30-6 | <0.1% |
| ANANAS SATIVUS FRUIT EXTRACT              | 68917-26-0 | <0.1% |
| DELTA-DAMASCONE                           | 57378-68-4 | <0.1% |
| Huile de citron                           | 84929-31-7 | <0.1% |
| ALPHA-PINENES                             | 80-56-8    | <0.1% |
| DIPHENYL ETHER                            | 101-84-8   | <0.1% |

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu:

| Composant                    | %   |
|------------------------------|-----|
| agents de surface anioniques | <5% |
| parfums                      |     |

Seveso Information : This product is a Seveso Directive 96/82/EC

### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Informations relatives au transport.

|      |  |         |                                   |
|------|--|---------|-----------------------------------|
| 14.1 |  | Modifié | Change of UN number based on use. |
|------|--|---------|-----------------------------------|

SDS EU TURTLEWAX

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*



# POWER OUT! ODOR X MINI PUMP 60ML

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 25/10/2017

Date de révision:

:

Version: 1.0

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : POWER OUT! ODOR X MINI PUMP 60ML  
Code du produit : 14931

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public  
Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs  
Utilisation de la substance/mélange : Automobile produits de soins.

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Turtle Wax Europe Limited  
4th Floor Alaska House, Atlantic Park,  
Dunnings Bridge Road  
Liverpool, L30 4AB - United Kingdom  
T +44 151 530 4740  
[MSDS@turtlewaxeurope.com](mailto:MSDS@turtlewaxeurope.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +44 151 530 4740  
Les heures de bureau seulement 08:30 - 17:00

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants.

#### 2.3. Autres dangers

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement : Conformément à la directive européenne 1272/2008 / CE Annexe VI (2.2.5) ce produit ne sera pas entretenir la combustion et ne sont pas considérés comme nécessitant un avertissement inflammable. A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Aucun(es) dans des conditions normales.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélanges

| Nom          | Identificateur de produit                                                                       | %      | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]   |
|--------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|-------------------------------------------------------------|
| propane-2-ol | (N° CAS) 67-63-0<br>(N° CE) 200-661-7<br>(N° Index) 603-117-00-0<br>(N° REACH) 01-2119457558-25 | 1 - 10 | Flam. Liq. 2, H225<br>Eye Irrit. 2, H319<br>STOT SE 3, H336 |

# POWER OUT! ODOR X MINI PUMP 60ML

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Texte complet des phrases H: voir section 16

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Premiers soins général                    | : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Premiers soins après inhalation           | : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation. En cas de symptômes respiratoires: Consulter un médecin.                                                                                                                                                                                                                    |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau dans des conditions normales d'utilisation. Lavez la peau avec du savon et de l'eau. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.                                                                                                                                          |
| Premiers soins après contact oculaire     | : Non considéré comme particulièrement dangereux pour les yeux dans des conditions normales d'utilisation. Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. |
| Premiers soins après ingestion            | : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation. Rincer la bouche. Consulter un médecin en cas de malaise.                                                                                                                                                                                                                   |

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

|                                             |                                                                                                                                                          |
|---------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Symptômes/effets                            | : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.                                                                              |
| Symptômes/effets après inhalation           | : Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation. Peut provoquer une irritation légère.                         |
| Symptômes/effets après contact avec la peau | : Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau dans des conditions normales d'utilisation. Peut provoquer une irritation légère. |
| Symptômes/effets après contact oculaire     | : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation. Peut provoquer une irritation légère.                                        |
| Symptômes/effets après ingestion            | : Non considéré comme particulièrement dangereux à l'ingestion dans des conditions normales d'utilisation. Peut provoquer une irritation légère.         |

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

|                                                       |                                                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Danger d'incendie                                     | : Non inflammable. Conformément à la directive européenne 1272/2008 / CE Annexe VI (2.2.5) ce produit ne sera pas entretenir la combustion et ne sont pas considérés comme nécessitant un avertissement inflammable. |
| Danger d'explosion                                    | : Le produit n'est pas explosif.                                                                                                                                                                                     |
| Reactivité en cas d'incendie                          | : Non connu(e).                                                                                                                                                                                                      |
| Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie | : Dégagement possible de fumées toxiques.                                                                                                                                                                            |

#### 5.3. Conseils aux pompiers

|                                         |                                                                                                                                                  |
|-----------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mesures de précaution contre l'incendie | : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.                                                                                            |
| Instructions de lutte contre l'incendie | : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.                                                                         |
| Protection en cas d'incendie            | : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps. |

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Éviter le rejet dans l'environnement.

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

|                          |                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|--------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Équipement de protection | : Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Une protection oculaire ne s'impose que s'il y a un risque d'éclaboussures ou de projections de liquide. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". |
| Procédures d'urgence     | : Ventiler la zone de déversement. Stopper la fuite. Éviter le contact avec la peau et les yeux.                                                                                                                                                                             |

##### 6.1.2. Pour les secouristes

|                          |                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|--------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Équipement de protection | : Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Une protection oculaire ne s'impose que s'il y a un risque d'éclaboussures ou de projections de liquide. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". |
| Procédures d'urgence     | : Aérer la zone. Stopper la fuite. Éviter le contact avec la peau et les yeux.                                                                                                                                                                                               |



# POWER OUT! ODOR X MINI PUMP 60ML

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Recueillir le produit répandu.  
Procédés de nettoyage : Éponger avec une matière absorbante (par exemple du tissu). Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).  
Autres informations : Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour l'élimination des matières ou résidus solides, se reporter à la section 13 : "Considérations relatives à l'élimination".

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une ventilation d'air appropriée. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.  
Mesures d'hygiène : Se laver les mains après toute manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver hors de la portée des enfants. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.  
Matières incompatibles : Rayons directs du soleil.  
Lieu de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'abri du gel.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Automobile produits de soins.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

| propane-2-ol (67-63-0) |                         |                              |
|------------------------|-------------------------|------------------------------|
| France                 | Nom local               | Alcool isopropylique         |
| France                 | VLE(mg/m <sup>3</sup> ) | 980 mg/m <sup>3</sup>        |
| France                 | VLE (ppm)               | 400 ppm                      |
| France                 | Note (FR)               | Valeurs recommandées/admises |

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Assurer une ventilation appropriée.  
Vêtements de protection - sélection du matériau : Non requise dans les conditions d'emploi normales  
Protection des mains : En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants  
Protection oculaire : Une protection oculaire ne s'impose que s'il y a un risque d'éclaboussures ou de projections de liquide  
Protection de la peau et du corps : Non requise dans les conditions d'emploi normales  
Protection des voies respiratoires : Pas nécessaire si la ventilation est suffisante  
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.  
Contrôle de l'exposition du consommateur : Lire l'étiquette avant utilisation.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide  
Couleur : limpide.  
Odeur : caractéristique.  
Seuil olfactif : Aucune donnée disponible  
pH : 8.26  
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Aucune donnée disponible  
Point de fusion : Non applicable  
Point de congélation : Aucune donnée disponible  
Point d'ébullition : Aucune donnée disponible  
Point d'éclair : Aucune donnée disponible

# POWER OUT! ODOR X MINI PUMP 60ML

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

|                                    |                                       |
|------------------------------------|---------------------------------------|
| Température d'auto-inflammation    | : Aucune donnée disponible            |
| Température de décomposition       | : Aucune donnée disponible            |
| Inflammabilité (solide, gaz)       | : Non applicable                      |
| Pression de vapeur                 | : Aucune donnée disponible            |
| Densité relative de vapeur à 20 °C | : Aucune donnée disponible            |
| Densité relative                   | : 0.988                               |
| Solubilité                         | : Aucune donnée disponible            |
| Log Pow                            | : Aucune donnée disponible            |
| Viscosité, cinématique             | : Aucune donnée disponible            |
| Viscosité, dynamique               | : Aucune donnée disponible            |
| Propriétés explosives              | : Le produit n'est pas explosif.      |
| Propriétés comburantes             | : Liquides comburants Non applicable. |
| Limites d'explosivité              | : Aucune donnée disponible            |

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit est non-réactif dans des conditions normales d'utilisation, le stockage et le transport.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucun dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

### 10.5. Matières incompatibles

Acides. Agent oxydant.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

| propane-2-ol (67-63-0) |                               |
|------------------------|-------------------------------|
| DL50 orale             | 4396 mg/kg de poids corporel  |
| DL50 voie cutanée      | 12800 mg/kg de poids corporel |

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

pH: 8.26

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

pH: 8.26

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Ecologie - eau : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

# POWER OUT! ODOR X MINI PUMP 60ML

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

| <b>propane-2-ol (67-63-0)</b>       |                                   |
|-------------------------------------|-----------------------------------|
| CL50 poisson 1                      | 9640 mg/l                         |
| CE50 autres organismes aquatiques 1 | 13299 mg/l EC50 waterflea (48 h)  |
| CE50 autres organismes aquatiques 2 | > 1000 mg/l IC50 alga (72 h) mg/l |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

| <b>POWER OUT! ODOR X MINI PUMP 60ML</b> |             |
|-----------------------------------------|-------------|
| Persistance et dégradabilité            | Non établi. |

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

| <b>POWER OUT! ODOR X MINI PUMP 60ML</b> |             |
|-----------------------------------------|-------------|
| Potentiel de bioaccumulation            | Non établi. |

### 12.4. Mobilité dans le sol

| <b>POWER OUT! ODOR X MINI PUMP 60ML</b> |             |
|-----------------------------------------|-------------|
| Ecologie - sol                          | Non établi. |

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Aucun connu.  
Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.  
Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu / récipient conformément aux instructions de tri de collecteur agréé.  
Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

| ADR                                                       | IMDG                                                         | IATA                                 | ADN                                  | RID                                  |
|-----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| <b>14.1. Numéro ONU</b>                                   |                                                              |                                      |                                      |                                      |
| Non réglementé pour le transport                          |                                                              |                                      |                                      |                                      |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b> |                                                              |                                      |                                      |                                      |
| Non applicable                                            | Non applicable                                               | Non applicable                       | Non applicable                       | Non applicable                       |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>        |                                                              |                                      |                                      |                                      |
| Non applicable                                            | Non applicable                                               | Non applicable                       | Non applicable                       | Non applicable                       |
| Non applicable                                            | Non applicable                                               | Non applicable                       | Non applicable                       | Non applicable                       |
| <b>14.4. Groupe d'emballage</b>                           |                                                              |                                      |                                      |                                      |
| Non applicable                                            | Non applicable                                               | Non applicable                       | Non applicable                       | Non applicable                       |
| <b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>                 |                                                              |                                      |                                      |                                      |
| Dangereux pour l'environnement : Non                      | Dangereux pour l'environnement : Non<br>Polluant marin : Non | Dangereux pour l'environnement : Non | Dangereux pour l'environnement : Non | Dangereux pour l'environnement : Non |
| Pas d'informations supplémentaires disponibles            |                                                              |                                      |                                      |                                      |

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### - Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

#### - Transport maritime

Aucune donnée disponible

#### - Transport aérien

Aucune donnée disponible

#### - Transport par voie fluviale

Transport interdit (ADN) : Non

# POWER OUT! ODOR X MINI PUMP 60ML

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Non soumis à l'ADN : Non

### - Transport ferroviaire

Transport interdit (RID) : Non

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

#### 15.1.2. Directives nationales

Conformément à la directive européenne 1272/2008 / CE Annexe VI (2.2.5) ce produit ne sera pas entretenir la combustion et ne sont pas considérés comme nécessitant un avertissement inflammable.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Informations relatives au transport.

|      |  |         |                                   |
|------|--|---------|-----------------------------------|
| 14.1 |  | Modifié | Change of UN number based on use. |
|------|--|---------|-----------------------------------|

Texte intégral des phrases H et EUH:

|              |                                                                                   |
|--------------|-----------------------------------------------------------------------------------|
| Eye Irrit. 2 | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2                         |
| Flam. Liq. 2 | Liquides inflammables, Catégorie 2                                                |
| STOT SE 3    | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3 |
| H225         | Liquide et vapeurs très inflammables.                                             |
| H319         | Provoque une sévère irritation des yeux.                                          |
| H336         | Peut provoquer somnolence ou vertiges.                                            |

SDS EU TURTLEWAX

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*